

Annexe B : Fiche d'orientation prioritaire du DPC pour les professions/ spécialités

Origine de la fiche (nom du CNP ou de l'organisation représentative)	CNP MEDECINE LEGALE ET EXPERTISE MEDICALE
Personne référente (si besoin de complément d'information)	Pr S MONNOYEUR (Présidente) Dr Hervé FOULT (secrétaire général)
Contact (Nom, fonction, mail et téléphone)	Sophiegromb.expert@gmail.com 06 80 24 55 56 herve@foult.org 06 12 42 04 85

I/ Intitulé de l'orientation

3 : Constatations des délits infligés aux personnes et établissement de liens avec la justice

II/ Contexte et enjeux

- Cadre général :

Les violences et agressions sont réprimées par la loi et concernent tous les individus, enfants, femmes et hommes, jeunes ou âgés. Leur dépistage est certes la première étape mais ne suffit pas à apporter une réponse judiciaire. En effet, les modalités de rédaction des constatations et les prélèvements et gestes techniques doivent revêtir des procédures précises en dehors desquelles aucune preuve ne peut être utilement constituée.

III/ Objectifs de transformation des pratiques, des processus ou des résultats de soins

- Utilité médico-légale :

Les praticiens requis pour établir les constatations doivent être parfaitement formés pour décrire, interpréter et établir un lien de causalité entre les violences, volontaires ou non, et les lésions constatées. Ce lien de causalité est la pierre angulaire de la réponse judiciaire et répond à des processus spécifiques qui doivent être connus.

IV/ Périmètre – Eléments de programme

- Modalité de mise en place des actions :

Une bibliographie tenant compte des évolutions scientifiques et jurisprudentielles devra être transmise aux participants.

Parmi les intervenants, médecins experts, avocats, magistrats et officiers de police judiciaire interviendront chacun à leur niveau d'expertise.

L'interactivité est souhaitable ; évaluations initiale et finale comme détaillé ci-dessus.

En exemple de programme est donné ci-après

Exemple

1 - les lésions élémentaires et les plaies

- les lésions élémentaires en médecine légale : érythème ; érosions ; contusions ; plaies simples ; plaies contuses ; fractures ; brûlures ; gelures ; les griffures ; les morsures : descriptions et rapprochement du modus operandi
- les lésions par armes à feu, notions de balistique lésionnelle
- les lésions par armes blanches, par instruments contondants, piquants, tranchants, coupants

2 - les victimes d'agression

- **constatations** des agressions physiques et sexuelles : examen, prélèvements, avis spécialisés, méthodes de détection rapide du sperme, prévention des maladies sexuellement transmissibles, prise en charge psychologique, soumission chimique
- les sévices à enfants
- le syndrome du bébé secoué (SBS)
- les sévices à personnes âgées
- les névroses post-traumatiques – le syndrome subjectif des traumatisés crâniens
- particularités : les scellés
- **Rédaction de certificats médico-légaux** : coups et blessures, ITT, garde-à-vue, agressions sexuelles,
- les particularités (certificat remis à des tiers, de virginité, certificat pour les assurances ...)

- situations particulières : la conduite automobile – les conduites en état d’ivresse – le dépistage des produits stupéfiants en matière de conduite automobile

- états intersexuels ; transsexuels
- l’expertise médico-psychologique
- les tests psychologiques et psychométriques
- l’expertise psychiatrique pénale. L’atténuation et l’exonération de la responsabilité
- l’expertise psychiatrique au civil

- médecine légale pénitentiaire
- l’apprentissage au raisonnement médico-légal à partir d’expertises
- la conduite de l’expertise
- la rédaction du rapport d’expertise

- l’apprentissage au raisonnement médico-légal à partir d’expertises
- la rédaction d’un rapport d’expertise et la déposition aux Assises (cas pratiques)
- Les relations Médecine – Justice – Police : l’éthique et la déontologie médicale des experts, le secret professionnel et les responsabilités médicales en médecine légale clinique